

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

6 février 2025

et qu'elle a été faite le

6 février 2025

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 41

Absents suppléés : 0

Absents excusés : 8

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2025_02_008

Objet :

Modification n°5 de la délibération d'autorisation de programme / crédit de paiement (AP/CP) – Travaux de réhabilitation de la collecte des eaux usées en rive droite du Doubs (5 communes) du système d'assainissement sur la commune de Ranchot

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du Jeudi 13 février 2025

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 février

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSENET.

Présents : Brans : M. Michael PERES Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, M. Anthony FALCONNET, Mme Nathalie HONORIO Etrepigny : M. Laurent CHENU Evans : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans : M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON Gendrey : M. Gilbert TSCHAIINE La Barre : M. Philippe GIMBERT La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Louvatange : M. Gérome FASSENET Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE Mutigny : M. Eric DRUOT Offlanges : M. Jean-Claude THABARD Orchamps : M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE Our : M. Segundo ALFONSO Pagny : M. Michel GANET Plumont : M. Christophe PERRET Ranchot : Mme Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT Rans : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE Rouffange : Mme Marie-Hélène VACHET Salans : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligney : M. Gilbert LAVRY Sermange : M. Michel BENESSIANO Serre les Moulières : M. Claude TERON Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS Thervay : M. Stéphane ECARNOT

Suppléés :

Absents excusés : Dampierre : Mme Valérie BENDERITTER Montepain : M. Luc BEJEAN Orchamps : M. Nicolas JOLY, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Michèle BOUCARD Ougney : M. Cédric IVANES Vitreux : M. Alain GOMOT

Secrétaire de séance : M. Ludovic DUVERNOIS

Procurations de vote :

Mandants : Mme Lucette NAEGELLEN (ORCHAMPS) M. Nicolas JOLY (ORCHAMPS)

Mandataires : M. Olivier DEMANDRE (ORCHAMPS) M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h10 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

**MODIFICATION N°5 DE LA DELIBERATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME /
CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) – TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA
COLLECTE DES EAUX USEES EN RIVE DROITE DU DOUBS (5 COMMUNES) DU
SYSTEME D'ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE DE RANCHOT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° DCC2021_04_064 du 8 avril 2021 portant ouverture d'une autorisation de programme et crédits de paiement en vue des travaux de réhabilitation de collecte des eaux usées en rive droite du Doubs (5 communes) du système d'assainissement sur la commune de Ranchot ;

Vu la délibération n° DCC2022_04_078 du 14 avril 2022 portant modification n° 1 de la délibération n° DCC2021_04_064 du 8 avril 2021 ;

Vu la délibération n° DCC2023_04_057 du 13 avril 2023 portant modification n° 2 de la délibération n° DCC2021_04_064 du 8 avril 2021 ;

Vu la délibération n° DCC2024_04_059 du 11 avril 2024 portant modification n° 3 de la délibération n° DCC2021_04_064 du 8 avril 2021 ;

Vu la délibération n° DCC2024_11_205 du 28 novembre 2024 portant modification n° 4 de la délibération n° DCC2021_04_064 du 8 avril 2021 ;

Il est proposé de modifier l'AP/CP comme suit :

AP 2021-ass4 /Opération budgétaire n°20								
Travaux de réhabilitation de la collecte des eaux usées en rive droite du Doubs (5 communes) du système d'assainissement sur la commune de Ranchot								
Dépenses HT – Etudes et Réseaux :								
Montant AP HT au 01/01/2025	Montant modificatif	Montant AP HT au 31/12/2024	réalisé HT du 01/01/2021 au 31/12/2023	réalisé HT du 01/01/2021 au 31/12/2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
2 113 706,43 €	0,00 €	2 113 706,43 €	72 140,43 €	79 199,83 €	92 940,60 €	22 013,20 €	959 776,40 €	959 776,40 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- Acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- Acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2024 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSETNET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0